

Ce 15 juin est un jour historique pour la démocratie européenne

Date : 14 juin 2017



Aujourd'hui, les frais d'itinérance disparaissent. Cela ne semble pas être grand chose au premier abord : tout au plus cela rend les voyages un peu plus simple; même la date est surtout symbolique puisque certains opérateurs comme Orange et Sosh ont changé leurs tarifs avec presque un mois d'avance pour anticiper la date butoir. Toutefois, c'est une date comme une autre pour commémorer une victoire technique et démocratique qui est sous-estimée par le grand public. Car aujourd'hui, la toute première Initiative Citoyenne Européenne à être soumise a enfin crié victoire.

Tout commence en avril 2012. À l'époque, [Vincent Chauvet](#) n'a que 24 ans. Et pourtant, ce membre fondateur du MoDem a déjà changé le droit français en poursuivant le Premier Ministre devant la Cour Constitutionnelle (le gouvernement a maintenant une obligation légale d'appliquer les lois du parlement et peut être poursuivie par les citoyens pour manquement) et en menant un mouvement de manifestation pour protéger les droits d'étudiants étrangers en France. Avant même la fin de la présidentielle (dans laquelle il a participé à l'écriture du programme économique du candidat François Bayrou), il fonde le "Single Communication Tariff Act", qu'il soumet alors à la Commission Européenne. Il récolte le million de signatures nécessaires pour initier le processus législatif européen grâce au nouveau mécanisme d'Initiative Citoyenne Européenne.

«Objet : Un forfait mensuel unique, tout compris, pour téléphoner depuis n'importe où en Europe vers n'importe où en Europe au même prix.» - [Registre des initiatives](#)

Des projets de suppression des frais d'itinérance existent déjà mais s'accélèrent alors. En 2013, la Commission Européenne en fait une proposition de loi. En 2014, le Parlement Européen approuve cette proposition et fixe la suppression pour décembre 2015. Vincent Chauvet, en voyant le succès de son initiative, parle alors des effets positifs du "lobbyisme citoyen".

Malheureusement, le Conseil des Ministres le rejette, repoussant la mise en oeuvre de ce grand projet. L'UE doit se contenter de mettre des plafonds au tarifs qu'ils peuvent très lentement faire descendre. Mais le projet garde de l'élan: en novembre 2015, l'UE obtient de transformer ces plafonds de frais en plafonds de surcharge. En septembre 2015, la Commission annonce avoir négocié avec les opérateurs les moyens d'empêcher les abus. Ceci est une tâche herculéenne étant donné que les prix par pays vont du simple à l'octuple (à cause de différences de qualité et de densité d'infrastructure, de densité de population, de taille du pays, de niveau de vie, etc. entre pays) et la première tentative est un échec. Enfin, le 31 janvier, les derniers détails sont réglés et les plafonds descendent au plus près possible de 0.

Ce long parcours est emblématique de l'Union Européenne: capable de connecter les citoyens entre eux, d'étendre les libertés de mouvement, à l'écoute des citoyens mais très lente de par le nombre de vétos possibles. De plus, là où l'on faisait sa carrière en France avant de la terminer à l'Europe, aujourd'hui on commence sa carrière politique en Europe avant de la continuer en France.

Vincent Chauvet, celui qui a démarré la campagne de lobbying des citoyens et ainsi démontré la puissance de l'outil de démocratie directe qu'est l'Initiative Citoyenne Européenne, est aujourd'hui le plus jeune candidat démocrate en France. Dans sa deuxième circonscription de Saône-et-Loire, il a fait 31,4% au premier tour des législatives et affrontera un candidat Front National dimanche prochain.

Son compte Twitter : twitter.com/vincentchauvet

Son compte facebook : www.facebook.com/vincent.chauvet

Son site de candidat : vincentchauvet2017.en-marche.fr

Sources pour cette article: Le Journal Du Centre, Registre des Initiatives de la Commission Européenne, Wikipédia, France 3 Régions, Huffington Post, viEUws et Wired.